

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Election du Maire

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 juin 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 juin 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Madame Marta de CIDRAC le 1^{er} juin deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Monique DUMONT, doyenne d'âge.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUNET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur MIRABELLI

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170607-17-C-01-DE
Date de télétransmission : 08/06/2017
Date de réception préfecture : 08/06/2017

N° DE DOSSIER : 17 C 01

OBJET : ÉLECTION DU MAIRE

RAPPORTEUR : Le Président de séance

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Emmanuel LAMY – Maire de Saint-Germain-en-Laye – est décédé brutalement le mercredi 24 mai 2017.

En application de l'article L. 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal est convoqué dans le délai de quinzaine afin de procéder à l'élection d'un nouveau Maire.

La convocation au présent Conseil a été adressée dans les cinq jours francs de la présente réunion.

Conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats s'étant fait connaître auprès du Président de séance, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les candidats déclarés étant :

- Monsieur Arnaud PERICARD pour le groupe Union Pour Saint-Germain
- Madame Agnès CERIGHELLI

Les résultats du scrutin sont :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 43

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages valides exprimés : 37

La majorité absolue est fixée à : 19

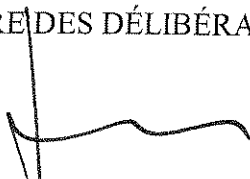
Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

- Monsieur Arnaud PERICARD : 36

- Madame Agnès CERIGHELLI : 1

Monsieur Arnaud PERICARD ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu Maire de Saint-Germain-en-Laye.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye